

## INDICATEURS ET CIBLES DE PERFORMANCE DE L'UTT

Pages

## INDICATEURS COMMUNS

INDICATEURS COMMUNS	
<b>FORMATION ET DE RECHERCHE</b>	
IC 1 – Diversification de l'accès	
IC 2 – Mobilité internationale (entrante et sortante)	
IC 3 – Insertion Professionnelle	
IC 4 – Part des étudiants diplômés poursuivant leurs études en doctorat	
IC 5 – Contrats de recherche passés avec les entreprises	
IC -6 – Revenus consolidés de la valorisation de la recherche	
<b>PILOTAGE</b>	
IC 7 – Pilotage financier	
IC 8 – Développement des ressources propres (hors subventions pour charges de service public)	
IC 9 – Taux d'occupation des locaux	

## INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE DE LA FORMATION ET DE LA RECHERCHE

IC1	DIVERSIFICATION DE L'ACCES : POIDS RELATIF DES BOURSIERS SUR CRITÈRES SOCIAUX ET PROMOTION DE LA PARITÉ FEMME / HOMME	XXX
-----	---	-----

Action	Améliorer la réussite des étudiants
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 2 (améliorer la réussite des étudiants)

## 1-1 Poids relatif des boursiers sur critères sociaux

Action	Formation initiale et continue de niveaux licence et master (P150, 1 et 2) ; aides directes (P231, 1)
Objectif	Contribuer à promouvoir l'égalité des chances pour l'accès aux formations de l'enseignement supérieur des différentes classes sociales (programme 231)

## Description de l'indicateur

Unité de mesure	Ratio en %
Date de la mesure	Années universitaires précédant la première année du contrat (2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017)
Champ de la mesure	Élèves inscrits en filière ingénieur uniquement, quelle que soit la durée du cursus dans la filière, hors apprentissage. Sont donc exclus du champ les étudiants des classes préparatoires non intégrées au cursus, des masters et autres diplômes.

## Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Inscriptions principales dans les écoles sous tutelle du MESRI, hors apprentissage. Les étudiants inscrits en école, exclusivement pour préparer un master délivré par une université partenaire, sont exclus du champ. La notion de boursiers sur critères sociaux trouve son origine dans l'article L 821-1 du code de l'éducation et est définie conformément à la circulaire n° 2012-0012 du 22-6-2012 fixant les modalités d'attribution des bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux et des aides au mérite et à la mobilité internationale pour l'année 2013-2014. Ce texte établit les conditions de ressources, d'âge, de diplôme, de nationalité et d'inscription dans l'enseignement supérieur requises pour l'attribution d'une bourse.
Source	Etablissement
Mode de calcul	Nombre d'étudiants de la filière ingénieur boursiers sur critères sociaux / effectif total en filière ingénieur (hors apprentissage)*100.

## Données de l'établissement

	Nombre de boursiers sur critères sociaux (BCS)	Nombre total d'inscrits (hors apprentissage)	% de boursiers
2014-2015	659	2871	23
2015-2016	656	2378	27.6
2016-2017	670	2552	26.3
<b>Cible 2022</b>			<b>30%</b>

## Leviers d'action

## Commentaires de l'établissement

## VAGUE C — 2018 - 2022

### 1-2 Promotion de la parité hommes et des femmes en % sur l'effectif total

Action	Formation initiale et continue
Objectif	Contribuer à promouvoir l'égalité des chances pour l'accès aux formations de l'enseignement supérieur des différentes classes sociales (programme 231)

#### Description de l'indicateur

Unité de mesure	Ratio en %
Date de la mesure	Années universitaires précédant la première année du contrat (2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017)
Champ de la mesure	Élèves inscrits en filière ingénieur uniquement. Hors apprentissage.

#### Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Inscriptions principales dans les 39 écoles sous tutelle du MESRI. Les étudiants inscrits en école, exclusivement pour préparer un master délivré par une université partenaire, sont exclus du champ.
Source :	MESRI - SIES
Mode de calcul	Part d'hommes et de femmes, en pourcentage de l'effectif total

#### Données de l'établissement

Taux	2014-2015	2015-2016	2016-2017	Cible 2022
Hommes (%)	83	79	82	78
Femmes (%)	17	21	18	22
<b>Total</b>	<b>100%</b>			

#### Données nationales (écoles sous tutelle MESRI)

Taux	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Hommes (%)	73,8	73,6	73,1
Femmes (%)	26,2	26,4	26,9
<b>Total</b>	<b>100%</b>		

#### Leviers d'action

Commentaires de l'établissement : les formations d'ingénieurs dispensées à l'UTT se révèlent pour la plupart peu attractives pour les jeunes filles et ce malgré nos efforts de promotions. C'est notamment le cas en génie mécanique, génie industriel et matériaux.

VAGUE C — 2018 - 2022

IC2	MOBILITÉ INTERNATIONALE	XXX
-----	-------------------------	-----

Action	Formation initiale et continue de niveau master
Objectif	Renforcer l'ouverture européenne et internationale des établissements (P150, objectif 5)

**2-1 Mobilité entrante en filière ingénieurs, part des étudiants étrangers issus d'un système éducatif étranger**

**Description de l'indicateur**

Unité de mesure	Ratio en %
Date de la mesure	Année universitaire n
Champ de la mesure	Tout inscrit (inscriptions principales) en filière ingénieur uniquement. Les étudiants inscrits en école exclusivement pour préparer un master délivré par une université partenaire sont exclus du champ.

**Élaboration et qualités de l'indicateur**

Nature précise des données de base	Les étudiants concernés sont titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires étranger ou d'un diplôme reconnu équivalent. Les étrangers titulaires d'un baccalauréat français sont exclus du champ.
Source	MESRI - SIES
Mode de calcul	Nombre d'étudiants étrangers issus d'un système éducatif étranger / nombre total d'inscrits*100

	2015-2016	2016-2017	Cible 2022
Nombre d'inscrits étrangers titulaires d'un diplôme étranger	661	447	
<i>Dont Union européenne</i>	12	6	
Nombre total d'inscrits		2 449	
<b>Taux</b>	24.1%	18,3 %	<b>20%</b>

**Leviers d'action**

**Commentaires de l'établissement :** nous nous sommes engagés dans une dynamique de réduction du nombre d'étudiants inscrits en formation d'ingénieurs à l'UTT, Malgré cela, nous anticipons une augmentation relative des étudiants étrangers inscrits ^possédant un diplôme étranger. Nous sommes en effet en train de monter un programme de bachelor en anglais qui devrait nous permettre d'en accueillir par le biais de passerelles entre ce bachelor et nos programmes ingénieurs, et notamment plus d'européens.

**2-2 Mobilité sortante, part des diplômés ayant effectué un stage ou suivi une formation universitaire de 6 mois consécutifs ou non, dans un pays étranger pendant leur cursus.**

**Description de l'indicateur**

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Diplômés de l'année n
Champ de la mesure	Tout diplômé de filières ingénieurs

**Élaboration et qualités de l'indicateur**

Nature précise des données de base	La durée de référence est de 6 mois, consécutifs ou non
Source	Etablissement
Mode de calcul	Nombre de diplômés de la filière ingénieur ayant suivi au moins 6 mois de stage ou de formation dans un pays étranger pendant leur cursus / nombre total de diplômés de la filière ingénieur *100

**Précision :** Les sources sont encore fragiles sur les questions de mobilité sortante (collecte des informations nécessaires très récente). La situation devrait toutefois se normaliser au cours des prochaines années.

	2014-2015	2015-2016	2016-2017	Cible 2022
Part des diplômés ayant effectué une mobilité sortante de 6 mois, consécutifs ou non (%)	65	76	Nd	<b>100%</b>
Pour mémoire : part des diplômés ayant effectué une mobilité sortante d'au moins 3 mois (%)	77.4	88.4	Nd	

**Commentaires de l'établissement :** le règlement des études impose depuis peu la mobilité sortante pour tous nos futurs ingénieurs, sachant que nous étions à peine à 60% de mobilité lors du dernier passage de la CTI,

VAGUE C — 2018 - 2022

IC3	INSERTION PROFESSIONNELLE	XXX
-----	---------------------------	-----

Action	Formation initiale et continue de niveau licence et master
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 1 (répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue, insertion professionnelle des jeunes diplômés

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Résultats diplômés à 2 et 6 mois après le diplôme obtenu
Champ de la mesure	Élèves du cycle ingénieur inscrits dans l'école
Source	Etablissement
Mode de calcul	<p><b>Nombre de diplômés</b> : nombre total de diplômés de la filière ingénieur</p> <p><b>Nombre de diplômés</b> répondant au champ de l'indicateur = nombre total de diplômés de la filière ingénieur – (nombre de diplômés étrangers + nombre de diplômés poursuivant des études)</p> <p><b>Taux de réponse</b> : nombre de questionnaires respectant le champ de l'enquête qui permettent de connaître la situation du diplômé rapporté au nombre total de diplômés à interroger dans le cadre de l'enquête exploitables émanant de diplômés vérifiant les critères de l'enquête et présents sur le marché du travail (en emploi ou au chômage).</p> <p><b>Taux d'insertion</b> est défini comme étant le nombre de diplômés dans le champ de l'enquête (voir ci-dessus) occupant un emploi, rapporté au nombre de diplômés dans le champ de l'enquête présents sur le marché du travail (en emploi ou au chômage).</p>

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Effectifs de diplômés répondant à l'enquête
Mode de calcul	effectifs des diplômés insérés à la sortie de l'établissement / effectif des diplômés enquêtés

Résultat position à 6 mois	2013-2014	2014-2015	2015-2016	Cible 2022
Nombre de diplômés	404	438	415	
Nombre de diplômés répondant aux critères	342	353	352	
Taux de réponse	72%	72%	72%	
Taux d'insertion à 6 mois	98%	97%	96%	100%
Part des diplômés insérés en CDD	15%	11%	13%	
Part des diplômés insérés en CDI	67%	81%	75%	
Salaires moyen (€)	36539	36584	38032	

Leviers d'action

**VAGUE C — 2018 - 2022**

<b>IC4</b>	<b>PART DES ÉTUDIANTS DIPLÔMÉS POURSUIVANT LEURS ÉTUDES EN DOCTORAT</b>	<b>XXX</b>
------------	---	------------

Action	Formation initiale et continue
Objectifs	Répondre aux besoins de qualifications supérieures ; développer le dynamisme et la réactivité de la recherche universitaire ; contribuer à l'amélioration de la compétitivité de l'économie nationale par le transfert et la valorisation des résultats de la recherche
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 1 (répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue

**Description de l'indicateur**

Unité de mesure	%
Date	Année universitaire n+1, pour les diplômés de l'année universitaire n.
Champ de la mesure	Diplômés de l'année n de la filière ingénieur

**Élaboration et qualités de l'indicateur**

Nature précise des données de base	Tout diplômé de l'année universitaire n inscrit en doctorat pour l'année universitaire n+1, quel que soit son statut (en contrat doctoral, en CIFRE, salarié CDI ou CDD, sans emploi rémunéré, etc.) et l'établissement de son inscription doctorale.  L'expression n+1 désigne des années universitaires. (Par exemple, si n est l'année 2012, 2011-2012 est l'année universitaire n-1/n et 2012-2014 l'année universitaire n/n+1)
------------------------------------	--

Mode de calcul	Nombre d'ingénieurs diplômés de l'année n inscrits en doctorat pour l'année universitaire n+1 / nombre total d'ingénieurs diplômés de l'année n*100
Source	MESRI - SIES

	<b>2014-2015 (diplômés 2014)</b>	<b>2015-2016 (diplômés 2015)</b>	<b>2016-2017 (diplômés 2016)</b>	<b>Cible 2022 (diplômés 2020)</b>
Nombre d'ingénieurs diplômés inscrits en doctorat	16	17	17	
Nombre total de diplômés	405	438	415	
<b>Taux</b>	%	%	4,1%	<b>5%</b>

**Leviers d'action**

**Commentaires de l'établissement :**

**VAGUE C — 2018 - 2022**

<b>IC5</b>	<b>CONTRATS DE RECHERCHE PASSES AVEC LES ENTREPRISES</b>	<b>XXX</b>
------------	--	------------

**Description de l'indicateur**

Unité de mesure	K€
Date de la mesure	Année n

**Élaboration et qualités de l'indicateur**

Nature précise des données de base	L'indicateur observe en lecture immédiate du montant en valeur absolue des ressources apportées par les contrats de recherche
Source	Établissement
Mode de calcul	Cet indicateur est calculé à partir d'enquêtes auprès des institutions concernées, car il impose de séparer précisément, dans les comptes des opérateurs, les ressources de recherche des ressources d'enseignement.
Date de disponibilité de l'indicateur	Les délais de collecte et de traitement par le service statistique national compétent font que la valeur de l'année n n'est disponible qu'en juillet n+2

**Données établissement**

	<b>2017 Réalisation</b>	<b>2018 Prévision</b>	<b>2019 Prévision</b>	<b>2020 Prévision</b>	<b>2021 Prévision</b>	<b>Cible 2022</b>
Montant des ressources apportées par les contrats de recherche passés avec les entreprises	1760	1500	1500	1600	1700	1800

**Données nationales (PAP 2018)**

	<b>2015 réalisé</b>	<b>2016 réalisé</b>	<b>2017 prévision</b>	<b>2017 actualisé</b>	<b>2018 prévision</b>	<b>2020 cible</b>
Montant des ressources apportées par les contrats de recherche passés avec les entreprises (k€)	200 217 (p)	nd	240 000	190 000	190 000	240 000

**Leviers d'action :**

- Recrutement de personnels spécifiques pour la réalisation de prestations ;
- Démarchage d'entreprises régionales ;
- Valorisation de nos plateformes technologiques ;
- Collaborations au long terme avec des industriels (LabComm ou autre) ;
- Valorisation du portefeuille de brevet, licensing out ;
- Mettre en place une politique financière incitative pour les chercheurs, cumul des reliquats sur plusieurs années, etc.
- Mise en place d'un contrôle qualité, suivi de clientèle, normalisation de l'activité valo au même titre qu'un service commercial d'une entreprise.

**Commentaires de l'établissement :**

**VAGUE C — 2018 - 2022**

<b>IC 6</b>	<b>REVENUS CONSOLIDES DE LA VALORISATION DE LA RECHERCHE</b>	<b>Nom de l'établissement</b>
-------------	--	-------------------------------

Action	Améliorer le transfert et la valorisation des résultats de la recherche
Objectif	Contribuer à l'amélioration de la compétitivité nationale par le transfert et la valorisation des résultats de la recherche
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 4 (améliorer le transfert et la valorisation des résultats de la recherche)

**Description de l'indicateur**

Unité de mesure	Millier d'euros (K€)
Date de la mesure	31/12/ année n
Champ de la mesure	Établissements d'enseignement supérieur et structures externes chargées de la valorisation de leurs activités recherche

**Élaboration et qualités de l'indicateur**

Nature précise des données de base	<p><b>Établissement</b> : établissement d'enseignement supérieur ayant qualité d'opérateur et participant à l'exécution du programme 150 dans le cadre d'une contractualisation avec le MESRI.</p> <p><b>Structure externe</b> : structure (établissement public, association, dispositif mutualisé ou filiale) chargée par l'établissement public, agissant seul ou avec d'autres établissements (dans le cadre d'un regroupement à préciser), de gérer tout ou partie des activités de valorisation.</p> <p><b>Organisme</b> : EPST partenaires des établissements au sein des unités mixtes et gérant potentiellement une part des ressources de valorisation</p> <p><b>Données financières</b> au 31/12/ année n de chaque année considérée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- recettes générées par les contrats de recherche (hors financement public sur projet - FPP)</li> <li>- recettes générées par les prestations de service (études et prestations recherche hors contrats)</li> <li>recettes générées par les revenus de la propriété intellectuelle</li> </ul>
Source : Etablissement	<p>A partir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Comptes financiers des établissements d'enseignement supérieurs</li> <li>- Bilans financiers annuels des structures externes et des organismes</li> </ul>
Mode de calcul	Montants déclarés par catégories de ressources citées plus haut issus du compte financier de l'établissement, augmenté des ressources globales des structures externes concernées et des ressources éventuellement gérées par les organismes pour le compte d'unités mixtes de l'établissement. Les ressources des structures externes mutualisées ne sont pas ventilées par établissement faute de pouvoir déterminer a priori la bonne clé de répartition. Cependant, les établissements sont invités à commenter les résultats et le cas échéant à expliciter leur niveau de participation au dispositif mutualisé y compris si la valorisation est gérée au niveau du regroupement.
Responsable de l'indicateur	DGESIP - DGRI
Date de disponibilité de l'indicateur	Mars de chaque année n pour n-1

	Ressources en K € (2017)				Cible 2022 (évolution en % et total en K€)
	Contrats hors FPP	Prestations	Redevances PI	Total	
1- Périmètre établissement	1310	450	0	1760	1800
2- Périmètre structure(s) externe(s) propre(s) à l'établissement	0	0	0	0	0
3- Périmètre structure(s) externe(s) mutualisées (SATT...)	0	0	0	0	0
4- Périmètre « organismes »	0	0	0	0	0
<b>Total (en valeur absolue et K€)</b>					<b>1800</b>

**Leviers d'action :**

- Taux de prélèvement forfaitaire de 20% par l'établissement + environnement des personnels sur projet de recherche
- Contrôle de la facturation et de l'encaissement
- Exploitation des titres de brevets en mandat de valorisation à la SATT
- Externalisation de la gestion des contrats vers une structure privée

**Précisions – Remarques importantes :**

Les financements publics sur projet (FPP), par exemple en provenance de l'ANR, du FUI, de l'UE (PCRDT), ou des collectivités territoriales sont exclus du périmètre de l'indicateur.

## VAGUE C — 2018 - 2022

Cet indicateur financier ne rend compte que partiellement de la mission de valorisation de la recherche confiée aux établissements et de la dynamique en place. Un tableau de bord de suivi des résultats construit conformément à la volonté de la CPU, devra permettre de faire évoluer cet indicateur de même que la diffusion des analyses conduites sur la base de l'enquête Curie.

En outre les universités sont invitées à compléter cet indicateur d'éventuels commentaires ou compléments d'information.

## INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE DU PILOTAGE

IC 7	PILOTAGE FINANCIER	XXX
------	--------------------	-----

Action	Améliorer l'efficience des opérateurs
Objectif	Optimiser la qualité du pilotage financier de l'établissement
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficience des opérateurs)

## Description des indicateurs

Unité de mesure	<b>Objectif I-1</b> (Sincérité des prévisions budgétaires) : <b>taux d'exécution</b> des prévisions de fonctionnement et d'investissement, exprimé en pourcentage.  <b>Autres objectifs</b> : réalisation de l'objectif mesurée à l'aide d'une cote. 0 = l'établissement ne dispose d'aucun outil de suivi 1 = l'établissement a effectué l'action préconisée ou dispose d'au moins un outil centralisé opérationnel 2 = l'établissement dispose d'outils complémentaires et opérationnels
Date de la mesure	Année précédant la première année du contrat ; dernière année du contrat
Champ de la mesure	Mise en œuvre du dispositif au sein de l'établissement
Mode de renseignement de l'indicateur	Remplir les cases correspondant à la situation de l'établissement

## I - Inscrire l'établissement dans une démarche de performance et de pilotage budgétaire :

Actions prévues	Situation 2016 source MESRI	Situation actuelle (2017)	Commentaires établissement	Cible 2022
<b>1- Améliorer la sincérité des prévisions budgétaires</b> par la mise en place d'un dialogue de gestion dans une logique : objectifs / moyens / résultats. L'indicateur mesure les taux d'exécution (CF/ Budget modifié).	Fonctionnement : 96% Investissement : 73% <i>Moyenne nationale 2016</i>	Fonctionnement : 73% Investissement : 80%		Fonctionnement 92% Investissement 90 %
<b>2- Se doter d'outils permettant un suivi financier infra annuel</b> , pour accompagner son effort de maîtrise des taux d'exécution, l'établissement devra se doter de tableaux de bord permettant le suivi infra annuel des principaux agrégats de gestion : résultat, CAF, variation du fonds de roulement...		2	Nous avons fait évoluer les méthodes et les procédures afin de réaliser des pré-clôtures (1 à 2 fois par an). Ces pré-clôtures sont la base de travail des commissaires aux comptes lors de leur audit intermédiaire	Si le système d'information le permet, réaliser au moins une-pré-clôture par an pour la comptabilité générale et la comptabilité budgétaire. 2
<b>3- Élaborer les annexes relatives aux opérations pluriannuelles</b> (et notamment plan pluriannuel d'investissement).		2	Ces annexes sont établies et jointes à la liasse des documents budgétaires conformément à ce qui est prévu par la GBCP	Avoir un PPI pour l'ensemble des activités de l'établissement. 2
<b>4- Se doter des outils de pilotage et de gestion de la masse salariale</b> , la masse salariale devra faire l'objet d'un suivi particulier : tableaux prévisionnels et plan de suivi infra-annuel adaptés (l'écart entre le budget primitif approuvé et l'exécution finale devrait être comprise entre -0.5 et +0.5%).		1.5		En raison de la variabilité importante sur les contrats de recherche, l'écart cible entre le 1 <sup>er</sup> b et l'exécuté devrait être compris entre -0.5 et +0.5 % du budget rectificatif 1.5

VAGUE C — 2018 - 2022

II - Sécuriser les processus comptables et consolider la qualité comptable :

Actions prévues	Situation actuelle (2017)	Cible 2022
1- Fiabiliser l'inscription des actifs immobilisés et les stocks au bilan	2 (fiabilisé depuis 2011)	Maintenir le niveau de fiabilité : 2
2 -Mettre en place un dispositif de contrôle interne comptable et budgétaire (cartographie des risques)	2 (CIC mis en place, pas encore de CIB)	(CIC et CIB mis en place) 2

**VAGUE C — 2018 - 2022**

<b>IC8</b>	<b>DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES PROPRES ENCAISSABLES</b> Hors subventions pour charges de service public	<b>XXX</b>
------------	---	------------

<b>Action</b>	Pilotage opérationnel des établissements
<b>Objectif</b>	Optimiser l'offre de formation et la gestion des établissements (objectif 6 du programme 150)
<b>Mesure du plan annuel de performance (PAP)</b>	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs), évolution des ressources propres des établissements

**Description des indicateurs**

<b>Unité de mesure</b>	Milliers d'euros (K€)
<b>Date de la mesure</b>	Deux dernières années civiles précédant la 1 <sup>ère</sup> année du contrat ; dernière année civile du contrat
<b>Champ de la mesure</b>	Ressources financières encaissables hors subvention pour charges de service public, à savoir : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. les droits d'inscription (70611 – 70612 – 70613) ou (70651 – 70653)</li> <li>2. les recettes de la formation continue (7065) ou (70654)</li> <li>3. la taxe d'apprentissage (7481)</li> <li>4. les contrats et prestations de recherche</li> <li>5. les subventions (hors subvention pour charges de service public)</li> <li>6. les dons et legs des fondations (7581 – 7582 – 7585 – 7586 – 7587)</li> <li>7. les produits exceptionnels (771 – 772 – 775 – 778)</li> <li>8. les autres ressources propres (701 – 702 – 703 – 7064 – 70688 – 707- 708 – 709 – 7445 – 746 – 752 – 757 –7584 – 7588 – 76) ou (701 – 702 – 703 – 70681 – 70682 – 707- 708 – 709 – 7445 – 746 – 752 – 753 –756 – 7588 – 76)</li> </ol> Non pris en compte : 756 – 7562 – 777.
<b>Source</b>	établissement

	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>Cible 2022</b>
<b>Droits d'inscription (1)</b>	1350	1476	2716
<b>Formation continue (2)</b>	965	1169	2500
<b>Taxe d'apprentissage (3)</b>	385	443	500
<b>Contrats et prestations de recherche (4)</b>	2376	1679	2100
<i>ANR investissements d'avenir (74411)</i>			
<i>ANR investissements d'avenir (74411) ou (741 311)</i>	230	88	100
<i>ANR hors investissement d'avenir (74412) ou (741312)</i>	838	686	800
<i>Hors ANR (704 – 705 – 7062 – 751) ou (704 – 705 -70662 -751)</i>	1308	905	1200
<b>Subventions (hors subvention pour charges de service public) (5)</b>			
<i>Régions (7442)</i>	1164	991	1000
<i>Union européenne (7446)</i>	500	457	500
<i>Autres (7418 – 7443 – 7444 – 7447 – 7448 – 7488) ou (7412 – 7443 – 7444 – 7447 – 7448 – 745 -7488)</i>	3889	3069	3100
<b>Produits exceptionnels (7)</b>	19	5	
<b>Autres ressources propres (8)</b>	1503	1530	1600
<b>Total</b>	<b>12151</b>	<b>10819</b>	<b>14016</b>

**Précisions :** cette fiche est destinée à fixer des objectifs d'évolution des ressources en fonction des orientations retenues dans le contrat. La classification des ressources est conforme à l'instruction comptable et budgétaire M 9-3. Des cibles peuvent être fixées pour la totalité des catégories de ressources, ou pour une partie d'entre elles seulement, selon les priorités de l'établissement.

**Leviers d'action**

**Droits d'inscription :** diminution des effectifs ingénieurs, (-260k€) et création d'un bachelor international (+1500k€)  
**Formation continue :** développement des diplômes universitaires et formations en intra, des contrats de professionnalisation et programmes de maîtrise spécialisés

**Commentaires de l'établissement**

VAGUE C — 2018 - 2022

IC9	TAUX D'OCCUPATION DES LOCAUX	XXX
-----	------------------------------	-----

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Optimiser la gestion et l'évolution du patrimoine immobilier
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

**Description de l'indicateur**

Unité de mesure	Pourcentage représentant la durée réelle d'occupation des locaux par rapport au quota horaire de référence
Date de la mesure	Annuelle
Champ de la mesure	Établissement

**Élaboration et qualités de l'indicateur**

Nature précise des données de base et Source	Enquête annuelle sur la situation immobilière
Mode de calcul	<p>Le taux d'occupation des locaux de l'établissement est établi en deux étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- calcul du taux d'occupation pour chaque type de salles (amphithéâtres et salles banalisées) en fonction de la formule présentée plus bas ;</li> <li>- détermination du taux d'occupation de l'établissement à partir de la moyenne pondérée des taux d'occupation de chaque type de salles par leurs surfaces respectives.</li> </ul> <p>Le calcul du taux d'occupation pour un type de salles correspond au rapport entre l'occupation « réelle » et le quota horaire de référence (occupation théorique) où l'occupation « réelle » est le rapport de nombre d'heures d'utilisation annuelle d'un type de salles avec le nombre de salles. Il se résume par la formule suivante :</p> $T = \frac{(U / S)}{H}$ <p>T : taux d'occupation d'un type de salles          U : nombre d'heures d'utilisation d'un type de salles          S : nombre de ce même type de salles          H : quota horaire de référence (1 120 h)</p> <p>A titre d'exemple : un établissement disposant de 66 salles banalisées (5 100 m<sup>2</sup>) qu'il utilise 58 195 h par an, présente un taux d'occupation de : <math>\frac{58\,195\text{ h}}{66\text{ salles}} \times 1\,120\text{ h}</math> soit 79 % pour les salles banalisées</p> <p>Ce même établissement présente un taux d'occupation de ses amphithéâtres (3 000 m<sup>2</sup>) de 62 % pour ses amphithéâtres ; Son taux d'occupation est de : <math>\frac{62\% \times 3\,000\text{ m}^2 + 79\% \times 5\,100\text{ m}^2}{8\,100\text{ m}^2} = 73\%</math>.</p>
Service responsable de l'indicateur	MESRI, DGESIP

**Précisions :** Cet indicateur est construit en référence à l'indicateur du programme 150 n° 6.3 « Taux d'occupation des locaux ». Ce taux est estimé à 72,3% en réalisation 2015 (PAP 2018) à partir des données recueillies par enquête auprès des établissements. Cible 2020 à 74%. (PLF 2018).

Occupation des locaux	Situation actuelle (2017)				Taux d'occupation attendu en 2022
	Nombre d'heures d'utilisation	Nombre de salles	Total surfaces SHON	Taux d'occupation réel	
Amphithéâtres		6	1440	89%	85%
Salles banalisées		45	2567	95%	90%
<b>Sous-total</b>		51	4007		
Salles dédiées		57	2793.5		
<b>Total</b>					85%

**Leviers d'action**

Commentaires de l'établissement. La capacité d'accueil est atteinte compte tenu des volumes d'heures d'enseignement à réaliser et des surfaces disponibles.

